Séance du jeudi 17 décembre 2020 à 20 h 15

Halle des fêtes

Présidence: Monsieur Cédric Moullet

Une nouvelle fois, c'est à la Halle des fêtes, pandémie coronavirus oblige, que s'est tenue la cinquième séance de l'année politique 2020-2021 et vingt-septième de la législature 2016-2021. Il est 20h15 précises, lorsque **l'Huissier Stéphane Wenger**, assisté de son collègue **Sébastien Mayor**, huissier suppléant, fait signe au **Président Cédric Moullet** qu'il peut ouvrir cette séance.
Il s'exécute en saluant chaleureusement Monsieur le Syndic Eric Küng, Messieurs les Municipaux André Bersier, André Jomini, Edouard Noverraz et Julien Mora, ainsi que les Conseillères et Conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal. Il adresse une bienvenue particulière aux représentants de la presse qui font l'honneur de leur présence et précise qu'il n'y a pas de public, interdit de participation pour raisons sanitaires, suite aux dernières décisions cantonales. Seuls sont autorisées les personnes devant assister aux débats pour des raisons professionnelles.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

De manière à prendre un minimum de risque sanitaire, **le Président** prie les Conseillères et Conseillers de porter leur masque de protection durant toute la soirée.

L'appel fait constater la présence de 50 membres sur les 70 convoqués. 19 membres se sont excusés et il y a un absent. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité est de 26 voix.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020

Chacun ayant reçu une copie de ce procès-verbal, il n'est pas procédé à sa lecture. **Le Président** demande s'il y a des remarques ou des demandes de modification à apporter à son contenu. **La Conseillère Aurélie Rapin** remercie le secrétaire pour sa rédaction et relève deux fautes de frappe. Après corrections, conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, ce procès-verbal sera archivé. Sans autre demande de modification, ce procès-verbal est adopté d'office.

Le Président adresse ses vifs remerciements à Monsieur René Cusin, secrétaire, pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail.

Point b: Correspondance

Deux courriers ont été adressés au Bureau:

- Lettre de Madame et Monsieur Mercedes et Emmanuel Pythoud, datée du 1er décembre 2020 et adressée à la Municipalité avec copie au Bureau du Conseil communal. Elle concerne la qualité des eaux de la commune de Payerne. *(Annexe 1)*

- Courrier du Conseiller Sébastien Pedroli, Président du groupe PSIP, datée du 16 décembre 2020, proposant le remplacement de Madame Régine Bucher, démissionnaire de la commission de naturalisation et de l'ARAJ, par la Conseillère Léa Bucher comme membre de la commission de naturalisation et par la Conseillère Catarina Pires, comme membre de l'ARAJ. *(Annexe 2)*

Point c: Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Madame Régine Bucher (PSIP), démissionnaire

Le groupe PSIP, par son Président de groupe, propose la candidature de la Conseillère Léa Bucher en remplacement de Madame Régine Bucher.
Comme il n'y a pas d'autre candidature, et selon l'article 38 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal, **le Président** propose le vote à mains levées, ce qui est accepté.
La Conseillère Léa Bucher est nommée à une très large majorité à la commission de naturalisation. Il y a une abstention. La Conseillère Léa Bucher accepte sa nomination.

Point d : Nomination d'un membre délégué à l'assemblée générale de l'ARAJ Broye-Vully, en remplacement de Madame Régine Bucher (PSIP), démissionnaire

Suite au courrier du groupe PSIP qui propose la candidature de **la Conseillère Catarina Pina**, **le Président** demande s'il y a d'autres candidatures.
Le Conseiller Sébastien Pedroli, Président du groupe PSIP, précise que, contrairement au nom évoqué dans le courrier de candidature, il s'agit bien de la Conseillère Catarina Pina et non Catarina Pires.
Comme aucune autre candidature ne se manifeste, en vertu de l'article 38 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal, il propose la nomination de la Conseillère Catarina Pina à mains levées, ce que le Conseil accepte.
La Conseillère Catarina Pina est élue à l'unanimité et accepte sa nomination à la commission de naturalisation.

Point e: Communications de la Municipalité

Six communications municipales écrites ont été jointes à la convocation, **le Président** ne donne lecture que des titres de celles-ci et invite celles et ceux qui le souhaitent à intervenir lorsque le point est cité.

Le Municipal André Jomini s'est déclaré fort surpris des révélations de la RTS déclarant que le taux de chlorothalonil dans l'eau de Payerne était dix fois supérieur à la norme, précisant que l'eau de Payerne n'a jamais eu un tel résultat lors des différentes analyses du laboratoire cantonal. Il précise que ces dernières se situaient entre 0,5 et 0,6 en moyenne, alors même que des sources captées aux Hameaux notamment, sont nettement en-dessous. Concernant la lettre adressée par la famille Pythoud *(Annexe 1)*, la Municipalité va y répondre directement, non pas pour les rassurer mais pour mettre les choses au point, telles que l'on ne peut pas arriver en si peu de temps à mettre sur pied des corrections afin de rendre l'eau plus potable. Le Municipal informe qu'il y a des essais de filtration qui ont débuté au début de janvier dernier sur le puits de la Vernaz à Corcelles, pilotés par le Laboratoire cantonal, la Confédération et un Bureau privé. Des essais qui laissent espérer de très bons résultats mais qui vont durer près d'un an et demi afin d'arriver à être sûrs du résultat. Il faut savoir que les travaux consécutifs aux résultats vont coûter très cher et le Municipal estime que les communes seules ne devront pas assumer ces coûts et qu'il faudra trouver une participation à ce financement auprès de la Confédération, qui a autorisé l'utilisation des produits impliqués dans cette pollution ainsi que, éventuellement, les fabricants qui ont vendu ces produits, notamment. Il estime qu'à un moment donné, chacun doit prendre ses responsabilités. Il conclut en précisant que, concernant le dépassement de dix fois la norme, une contre-expertise a été demandée, avec prélèvement d'échantillon ces prochains jours, au même endroit qu'auparavant, et confié à deux laboratoires afin d'obtenir un résultat fiable. Ce dernier sera bien entendu communiqué.

La Conseillère Léa Bucher demande quand ce prélèvement d'un deuxième échantillon sera effectué et quand les résultats seront connus.

Le Municipal André Jomini explique que ce prélèvement sera effectué tout prochainement, dès que le Canton aura donné le feu vert de la date exacte de prise en charge, espérant que ce soit cette année encore avec résultats publiés début janvier 2021.

Pour la communication relative à La Grange-de-la-Ville, **le Municipal André Jomini**, précise que, après étude des dispositions du bail à ferme agricole et consultation de personnes compétentes, la location de parcelles ne peut être faite que pour une seule année, le bail à court terme n'existant pas. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de mettre la totalité du domaine en location. Une parution à ce sujet est prévue dans les journaux spécialisés tout prochainement. Le bail sera ensuite élaboré et les dispositions de mises en état et conformité des bâtiments seront prises, permettant de discuter du prix de location.

Le Municipal Edouard Noverraz a trois communications orales à transmettre au Conseil, publiée ci-dessous in extenso:

DICASTERE DES FINANCES – Fonds COVID

Suite à la décision du dernier Conseil communal, une rencontre réunissant trois membres du Conseil communal (Nicola Donadello, Serge Grognuz et Urs Berchtold), trois membres de la CoFin (Sylvain Quillet, Gérard Jentzer et Pierre-Alain Pantet), ainsi que le Syndic Eric Küng, la Secrétaire municipale Cynthia Maillat, le Boursier communal Bernard Moreillon et votre serviteur, Municipal des Finances) a eu lieu mercredi 9 décembre dernier.

Créer un règlement en une soirée était ambitieux, mais nous avons pu avancer concrètement dans notre projet. Néanmoins, une relecture et une nouvelle séance agendée au mardi 5 janvier 2021 sont nécessaires.

Aussi, la présentation de ce règlement devant le Conseil communal ne pourra avoir lieu en janvier, mais lors de la séance du jeudi 18 février 2021.

DICASTERE DE LA CULTURE – Cluny

Lors de la séance de groupe PLR de septembre 2020, le conseiller Daniel Sauterel avait reproché à la Municipalité de ne pas s'impliquer du côté de Cluny et de ses différentes rencontres organisées.

Notre conseiller apprenait, ce soir-là, qu'au contraire, j'avais envoyé mon dossier de candidature en août et prenais part aux festivités prévues en octobre. Le Covid a tout annulé, mais le vote a tout de même eu lieu par correspondance.

J'ai appris avec fierté, ce lundi 14 décembre, que je rejoignais le «Conseil d'Administration de la Fédération européenne des Sites Clunisiens», pour une durée de 3 ans. Une première séance Zoom est planifiée lundi prochain.

Mon intention sera, naturellement, de promouvoir notre Abbatiale au-delà de nos frontières, en collaboration avec l'ASAP, l'Office du Tourisme, la Société de Développement ou la Coreb, tout en représentant dignement notre Municipalité.

Je reviendrai vers vous avec des informations et précisions, dès que possible.

DICASTERE DE LA COHESION SOCIALE (ET DE LA SANTE) - Solidarité

Aurélie Rapin, Conseillère communale PLR, m'a interpelé dernièrement pour me demander ce qu'avait prévu la Commune face à la 2e vague Covid. Ma réponse a été de lui dire qu'un processus semblable à celui de la première vague, validé par la Municipalité, est prêt à entrer en action dès qu'on nous le demandera.

Cette réponse n'a bien entendu pas convaincu Aurélie Rapin et m'a travaillé tout le week-end dernier… Comment peut-on argumenter de manière aussi fonctionnaire et insensible, face à une crise majeure ?

Aussi, à partir de lundi matin, avec Dino Belometti, notre animateur socioculturel, nous avons décidé de mettre sur pied une «Action Solidarité» destinée à tous nos seniors de 75 ans et plus, afin de rompre à notre manière cette fin d'année anxiogène et solitaire qui leur est imposée.

Nous prévoyons donc d'apporter à chacun de nos aînés concernés un petit cadeau pour marquer notre soutien et leur transmettre nos pensées les plus positives. Ce présent est une enveloppe dans laquelle il y a un mot signé par la Municipalité in corpore ainsi qu'une plaque de chocolat créée tout spécialement par notre chocolatier de la Rue des Granges Paolisso. Je tiens à le remercier d'avoir tout de suite été touché par notre démarche.

Selon le Service de la Population, les personnes ciblées représentent 661 foyers.

Ainsi, vous comprenez bien que nous sommes à la recherche de bénévoles pour réaliser cette action. Nous pouvons déjà compter sur la Municipalité et certains collaborateurs de notre administration; la Société de Développement se joint à nous et j'en suis reconnaissant; certains

bénévoles se sont spontanément présentés et je m'adresse à vous, Conseillères et Conseillers communaux, afin de vous mobiliser.
Si vous êtes sensibles à notre action, merci de réserver votre mercredi après-midi 23 décembre prochain, entre 13h30 et 17h00 (la durée effective sera d'env. 2h30), horaires décalés selon les normes sanitaires. Le rendez-vous aura lieu ici, à la Halle des Fêtes. Toutes les instructions détaillées vous seront transmises, lundi.
Merci donc, en cas de disponibilité, de passer vers moi à la fin de notre séance pour vous inscrire, ou de me contacter d'ici ce vendredi midi.

Le Municipal Julien Mora a lui aussi une communication orale à faire part au Conseil, concernant les Cafés du Marché et de La Vente, reproduite in extenso ci-dessous:
Dans sa séance du 16 décembre, la Municipalité s'est déterminée sur le choix de l'exploitant du Café du Marché. Au terme de la procédure où quatre dossiers ont été déposés et deux retenus pour des entretiens complémentaires, Messieurs Yann Gilliand et Arnaud Defferard ont été choisis. Ils ont déjà œuvré cet été lors de l'ouverture estivale et s'occupent actuellement de la Cantine du Marché. Les aménagements prévus dans le préavis 15/2020 vont se terminer en début d'année prochaine et l'ouverture pourra se faire début mars après les examens du certificat cantonal d'aptitude et l'obtention de la licence par Monsieur Gilliand. La Municipalité leur souhaite plein succès dans ce nouveau challenge et invite la population à visiter ce café dès son ouverture.

L'appel d'offre public du Café de la Vente ne s'est pas déroulé de manière aussi positive. La conjoncture actuelle, notamment, avec l'interdiction d'ouvrir les établissements, n'a pas joué en notre faveur. Aucun des dossiers reçus par la Municipalité n'a convaincu. Nous avons donc décidé de mettre un terme à ce marché et de partir en gré-à-gré avec un à deux restaurateurs qui ont déjà démontré de l'intérêt, sans toutefois poser un dossier pour diverses raisons, puis de développer ensemble un projet, toujours avec l'accompagnement de Gastroconsult. Pour rappel, basé sur un avis de droit de 2019, la Commune n'est pas soumise à mettre en concurrence des locataires/futurs exploitants d'un établissement public dont elle est propriétaire selon la Loi sur les Marchés intérieurs. Trois à quatre mois de travaux seront nécessaires une fois l'exploitant défini. Le planning prévisionnel prévoit le choix d'un exploitant pour la fin février et une ouverture du Café-restaurant ce prochain été, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Le Président remercie la Municipalité pour toutes ces informations et, la parole n'étant plus demandée, il peut passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Préavis 26/2020 – Renouvellement des infrastructures informatiques: centre de calcul, réseau informatique, WiFi

Le Président Cédric Moullet ainsi que le premier vice-.président, **le Conseiller Sébastien Pedroli** souhaitant s'exprimer sur cet objet, c'est la deuxième vice-présidente, **la Conseillère Aurélie Rapin**, qui prend place au perchoir pour diriger les débats.

La vice-présidente appelle et donne la parole au **Conseiller Michael Marguet**, président rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture de son rapport.

La vice-présidente remercie le Conseiller Marguet pour cette lecture et ouvre la discussion.

Le Président Cédric Moullet rassure d'emblée la Municipalité qu'il ne va pas partir dans des discussions techniques. Il regrette que ce préavis soit, selon le terme informatique, un copié-collé du préavis du 16 mai 2019, traité puis refusé par le Conseil communal. Il trouve inadmissible que lorsqu'un Conseil communal refuse un préavis qu'on lui reserve exactement le même une année et demi après.
Sur le fond, il constate que la Municipalité de Payerne n'a aucune stratégie informatique et, de plus, considère l'informatique comme quelque chose de secondaire à l'heure à laquelle on vit. Ce manque de stratégie a d'ailleurs été précisé par le président rapporteur de la commission. Il martèle qu'aucune entreprise, actuellement, d'autant plus dans cette période Covid, ne gère l'informatique à la manière de la commune de Payerne, l'informatique étant un élément central dans toutes les entreprises. Et la digitalisation fait que toutes les activités de la commune vont être transformées ces prochaines années. Il pense que le Covid, en plus, va jouer comme un accélérateur pour cette digitalisation. Il exhorte la Municipalité à mettre en place une stratégie informatique.
Le Président Moullet donne ensuite les exemples des entreprises Sixt et Helvetia qui vont transférer l'intégralité des données de leur centre de calcul dans un environnement cloud. Il informe que la Confédération a mis en place une stratégie "Cloud First" depuis déjà plusieurs années. De plus, la digitalisation est quelque chose qui se passe partout et il constate que la commune de Payerne est vraiment en retard. Il relève les carences du système informatique de la commune de Payerne, notamment lorsque l'on se connecte avec son mail, il n'y a pas d'identification à double facteur mais un simple mot de passe. Ceci permet à tout un chacun d'accéder à votre mail si votre mot de passe est compromis alors qu'il faudrait une double identification. Une pratique qui n'est pas rassurante au niveau de la qualité de la sécurité informatique. Après avoir testé le site web de la commune, il relève qu'il a de grosses lacunes en terme de sécurité, avec des logiciels pas mis à jour il est étonnant qu'on n'ait pas encore été hacké. Il y a cinq ans environ, la demande avait été faite de passer aux factures électroniques, chose qui n'est toujours pas en place malgré plusieurs rappels. Le Président Moullet pense qu'il y a vraiment beaucoup mieux à faire au niveau de l'informatique et il espère qu'une stratégie claire verra le jour avant fin 2022. Par rapport au préavis, il reconnaît que l'informatique est quelque chose dont on a besoin, mais il trouve ridicule de gérer des serveurs de manière manuelle à l'heure actuelle et estime qu'il faut vraiment se concentrer sur la plus-value qu'on peut amener aux citoyens pour offrir des services digitaux. Il constate que, actuellement, aucun travail dans ce sens au niveau de la Municipalité n'est fait et insiste sur le fait qu'il manque vraiment une stratégie et invite très fortement la Municipalité à mettre en place une véritables stratégie informatique permettant d'offrir des services digitaux de qualité à l'ensemble de la population payernoise.

Le Conseiller Sébastien Pedroli relève que le Conseiller Moullet a soulevé des points particulièrement intéressants et le rejoint sur la question de la stratégie informatique et encourage à prévoir le dépôt, d'ici l'an prochain, d'une motion ou d'un postulat afin de revoir la stratégie informatique, parlant du site web, de la protection et tous ces aspects-là, précisant

qu'ils n'ont rien à voir fondamentalement avec le préavis sur lequel le Conseil doit se déterminer aujourd'hui.
La seule question finalement, c'est la question du stockage des données. Le Conseiller Pedroli réfute les exemples donnés de grandes entreprises privées, estimant que c'est une énorme erreur, celles-ci faisant finalement ce qu'elles veulent avec leur données. Il invite à ne pas perdre de vue que, ici, c'est une Municipalité, une commune, soumise notamment à différentes législations et notamment au code pénal. Il dit que, finalement, la question du secret de fonction n'est pas respecté par l'administration qui travaille en cloud, donnant ensuite quelques recettes juridiques et citant sa découverte de quelques articles intéressants, notamment d'un professeur de l'Université de Lausanne, en matière d'utilisation de l'informatique dans les administrations publiques. Il déclare, s'appuyant sur des pratiques fédérales, notamment par la mise en place d'une stratégie Swiss cloud, que des données stockées en cloud doivent l'être uniquement en Suisse. Le stockage de données à l'étranger est impossible pour une administration, sous peine d'infraction à la légalité, même en l'absence de base légale, affirmant que ce qui est possible pour de grandes entreprises privées ne l'est pas pour une administration.
Il estime, en conclusion, que l'on doit sauver ce qui existe ainsi que ce matériel et prie le Conseil de bien vouloir accepter ce préavis.

Le Conseiller Michael Marguet s'exprime en tant que président de la commission d'étude du préavis et de professionnel en matière d'informatique et souhaite revenir sur les propos du Conseiller Moullet. Il reconnaît que ce préavis est un copié-collé dans son contenu, ce qui lui paraît juste et qu'il ne faut pas changer, la solution proposée précédemment étant déjà bonne. Concernant la stratégie, Il reconnaît qu'il y aurait pu avoir une meilleure anticipation dans certains domaines qui pourraient être «élastiques», leur utilisation étant ponctuelle. Pour la digitalisation, il explique qu'il y a de plus en plus de digitalisation, ce qui veut aussi dire de plus en plus de données. Or, dit-il, les données en cloud coûtent en argent et en transport et plus il y a de données, plus ça coûte cher, donnant une comparaison entre back-up, archivage et cloud. Notamment pour des données qui doivent être accessibles très rapidement, le coût est beaucoup plus élevé que si elles sont stockées sur le site, dans le réseau. Il informe que, actuellement il y a des instituts financiers qui commencent à faire du cloud, rappelant que ces données doivent être stockées en Suisse. Il affirme que l'on doit et peut trouver des fournisseurs garantissant que les données ne quittent pas la Suisse et ne transitent pas ailleurs. Les solutions offrant cette garantie sont très coûteuses.
Pour le site internet communal, il précise que la commune est consciente des carences existantes et que ce préavis permettra aussi, à terme, de les corriger. Le Conseiller Marguet rejoint les souhaits d'élaboration d'une stratégie complète. Il conclut en citant la problématique des données du contrôle des habitants qui ne sont pas des données qui permettent de dire que leur confidentialité est assurée, puisque cryptées. Il encourage à accepter le préavis tel que présenté.

Le Syndic Eric Küng, suite à tout ce qu'il a entendu, précise que oui, la commune est en retard au niveau d'une stratégie mais affirme que la Municipalité va la mettre en place. Il rappelle que la commune est déjà en cloud public, puisque elle héberge aussi d'autres associations. Il rappelle que ce préavis est intitulé «renouvellement des infrastructures informatiques» et précise que ce n'est pas en refusant le fondement du préavis, notamment le changement de serveurs, que cela va favoriser la mise en place d'une stratégie, par ailleurs prévue dès 2021

et suivant, confiée à la nouvelle Municipalité puisqu'il faudra quelques années pour la mettre en place. Il reconnaît que, effectivement c'est presque un copié-collé du précédent préavis refusé car, c'est une bonne solution qui est proposée. Il relève que, comme expliqué dans la préavis, la société KPMG, entreprise externe, ne dit pas, et de loin, que la solution est mauvaise, dit que sa mise en œuvre est possible et fait apparaître qu'elle n'engendrera ni économie de personnel ni de finance. Le Syndic précise qu'il n'est pas possible de mettre sur des cloud publics des données que le canton interdit de mettre et rappelle la responsabilité de la commune engendrée par des données mises sur un cloud public. Parlant de l'aspect technique, il demande de faire confiance au consultant KPMG et à son analyse et affirme que pour la Municipalité il est tout à fait logique de garder le système actuel. Eric Küng donne exemple de ce qui se fait ailleurs (Nyon et Lutry qui ont pertinemment justifié le refus de la solution totalement cloud) ainsi qu'aux conclusions d'une autre société de consulting et conclut que la meilleurs solution est de garder le système actuel des serveurs à l'interne afin que les données ne se volatilisent pas on ne sait où. Il martèle qu'il est important de travailler chez nous et ne pas perdre de données, ceci pour un financement plus avantageux et intéressant qu'en cloud total. Ce qui ne veut pas dire que dans le futur cette optique n'évolue pas.
Il convient que le site internet de la commune de Payerne est en bout de course et informe que, durant la première semaine de janvier 2021, le nouveau site internet va être mis en ligne. Il précise encore que lorsqu'on externalise certaines applications, il est possible que leur utilisation ne pourrait pas être sur un cloud privé, exemple à l'appui de SIPOL utilisé par la police.
Il conclut en demandant au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté, promettant en outre qu'une stratégie sera mise en place pour les années futures.

Le Conseiller Roland Bucher affirme que ce qui le dérange beaucoup dans le présent préavis, c'est en fait la manière, reconnaissant que le préavis refusé en 2019 l'a été peut-être à tort. Il regrette que, un an et demi après, on revienne avec le même préavis en affirmant que ce qui avait été présenté était juste, confirmé dans un rapport de KPMG qui nous coûte 25'000 francs. Comme membre de la commission d'étude il relève que, aujourd'hui, on n'a finalement pas le choix et surtout pas le temps de repenser une stratégie car certaines installations utilisées par des tiers sont devenues obsolètes et découlent d'un besoin. La commune est tributaire de fournir ces prestations. Il estime que, en matière d'informatique, les choses évoluent très rapidement et que dans cinq ans, il faudra certainement revoir la chose. Dans ce sens, le préavis proposé laisse le temps, d'une part de garantir la suite pour notre système informatique et, d'autre part, de penser à une stratégie d'ici deux à trois ans au maximum. Il invite alors toutes et tous à accepter ce préavis.

Le Président Cédric Moullet affirme avoir souri sous son masque lorsque le Syndic a dit que la commune était responsable de certaines de ses données, ce qui est correct et il ajoute que, lorsqu'on a des systèmes de sécurité vraiment extrêmement faibles en terme de qualité, avec des double identifications même pas présentes, il ne doit pas être agréable d'être le responsable de ces données. Il déclare que, au niveau financier, aucune étude n'a démontré que le cloud public est plus cher qu'un cloud privé interne et défie quiconque de sortir une étude sérieuse qui confirme ceci, affirmant que là, on est vraiment dans le domaine de l'affabulation. Il se déclare content d'entendre le Conseiller Pedroli et qu'il n'hésitera pas à présenter une motion au terme de ses fonctions présidentielles, afin de mettre en place une

stratégie. Une démarche qu'il espère éviter si, d'ici la fin de l'année, une véritable stratégie informatique permettant la digitalisation de l'administration communale payernoise est proposée par la Municipalité.

Le Syndic Eric Küng espère que les propos du Président Moullet en terme de délai évoquent bien l'année 2021 et non 2020. Il est surpris d'entendre que l'étude financière est une affabulation, celle-ci étant confirmée par deux études de consulting qui donnent des prix, trouvant dommage que des spécialistes soient ainsi désapprouvés. Il répond au Conseiller Roland Bucher que le Covid-19 n'a rien arrangé du tout pour faire avancer le choses dans l'obtention des conclusions de KPMG mais aussi par les problèmes d'organisation causés à l'interne, qui n'ont pas favorisé l'avancement de la préparation de ce préavis. Ce délai tardif n'est absolument pas volontaire puisque, comme relevé, toutes les infrastructures deviennent déficientes et qu'il est impératif de les changer.

Le Conseiller Christian Gauthier est interpellé par le côté financier, disant que dans le préavis, il est mentionné qu'il est faux de prétendre que le fait de passer l'infrastructure en cloud représente une économie. Dès lors, il se pose la question de savoir pourquoi une partie des administrations et des entreprises choisissent plutôt cette variante, précisant que si ce n'est pas le prix, cette variante doit avoir des avantages non négligeables sur les fonctionnalités et souhaite être renseigné sur cette question.

Le Syndic Eric Küng explique que, s'il y avait réellement des économies à faire, beaucoup de communes auraient déjà fait le pas, affirmant que, liste à l'appui, de nombreuses communes vaudoises n'ont pas passé à un cloud public. Il pense que s'il y avait de réelles économies à faire dans ce sens, toutes les communes auraient déjà plongé sur la bonne solution. Il estime que pour le moment ce n'est pas d'actualité mais que cela ne doit pas empêcher de réfléchir car il est toujours possible d'évoluer, pensant qu'il y a quelque chose à faire au niveau des cloud mais qu'il faut y aller pas à pas.
La vice-présidente informe le Syndic que la parole ne peut pas être donnée à Monsieur François Leuthold, celui-ci n'étant pas assermenté. Néanmoins le Syndic souhaite lui poser quelques questions afin de pouvoir donner des éléments de réponse concernant les entreprises privées. Il informe que pour toutes les entreprises qui ont un multisite, il est plus simple et nettement plus facile d'avoir un seul centre de calcul pour leurs opérations. Par contre, pour la ville de Payerne qui a un voire deux sites, cela ne sert à rien de créer un cloud totalement privé.

La parole n'étant plus demandée, **la vice-présidente** clôt la discussion et fait passer au vote.

Le préavis est accepté à une large majorité. Il y a deux non et trois abstentions.

Par conséquent:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu	le préavis no 26/2020 de la Municipalité du 14 octobre 2020;
ouï	le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1: d'autoriser le renouvellement d'infrastructures informatiques, centre de calcul existant, cœur de réseau informatique, WiFi et la création d'un centre de calcul de secours avec acquisition d'un système de thermorégulation pour un montant de Fr. 390'000.- TTC;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 390'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 390'000.- et de l'amortir sur une durée de cinq ans.

La vice-présidente remercie la commission ad hoc et son président pour leur travail.

Le Président Cédric Moullet remercie **la deuxième vice-présidente** de l'avoir remplacé et reprend place au perchoir pour conduire la suite de l'ordre du jour.

Point 2: Préavis 29/2020 – Budget 2021

Le Président appelle et donne la parole au **Conseiller Christian Gauthier**, président rapporteur de la commission des finances pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Gauthier pour cette lecture et passe à la lecture du budget 2021 ainsi qu'à la lecture de la récapitulation de la planification des investissements et du résumé, se contentant de ne citer que les têtes de chapitre à deux chiffres, invitant chacun et chacune à se manifester au moment du point cité.

Le Conseiller Roland Bucher demande, concernant le Service de la cohésion sociale, compte 1560, la cause de la hausse du loyer de Fr. 20'000.- à Fr. 50'000.- suite au déménagement à la route de Grandcour.

Le Municipal Edouard Noverraz précise que sur les Fr. 50'000.-, il faut compter Fr. 35'000.- de loyer annuel , Fr. 5'000.- de chauffage et Fr. 10'000.- pour divers travaux de mise à niveau qu'il détaille, précisant que ces derniers frais ne vont pas apparaître chaque année. Le loyer annuel étant de Fr. 40'000.-.

Le Conseiller Roland Bucher regrette que les Fr. 5'000.- de chauffage soient englobés dans le montant du loyer, alors que pour d'autres bâtiments, ils sont inscrits dans une rubrique spécifique. La rubrique «loyer» ne devrait comporter que le montant du loyer, permettant la transparence pour une comparaison dans le futur, les autres charges devant être mentionnées dans des comptes spécifiques.

Le Conseiller Roland Bucher constate qu'il n'y a plus une ligne qui apparaît concernant le Domaine de la Grange-de-la-Ville, estimant qu'une mention devrait y être faite dans le budget 2021.

Le Municipal André Jomini informe qu'une partie des locations des terrains de la Grange-de-la-Ville a été mise dans le compte 31 00 42 3201, qui se trouve en légère augmentation, parce que les terrains de l'Aéropôle qui ont été repris ne sont plus payés par les locataires et que ce montant a été compensé par les terrains de la Grange-de-la-Ville. Il justifie que lors de l'élaboration du budget le sort de ce domaine n'était pas encore scellé.

Le Conseiller Roland Bucher s'inquiète de la nouvelle perte imputée au Service de la cave et des vignes, en augmentation par rapport aux comptes 2019 et au budget 2020. Il souhaite obtenir des informations sur la situation actuelle des caves, surtout en regard de la pandémie actuelle mais aussi où l'on en est avec les stocks et comment cela va se passer avec la récente récolte.

Le Municipal André Jomini reconnaît ce déficit et informe en préambule que, en 2018, le moût était vendu Fr. 4.80 le litre pour passer ensuite à Fr. 2.80. Afin de diminuer les stocks, il relève les nombreuses actions entreprises cette année pour vendre nos produits et évoque l'action Qoqa, prise lors de la première pandémie, avant que les communes n'en soient exclues, les caves ouvertes de l'été ont été un franc succès, tout comme l'action des livraisons gratuites des commandes de vin. Cette année, en l'absence de Comptoir et de manifestations, l'œnologue a porté son effort dans le contact avec les restaurateurs de la région, engendrant un retour très favorable, avec des commandes en conséquence. Il annonce que la production des désirées de vin «ouvert» a été stoppée, n'offrant pas la meilleure images de nos produits dans les bistrots; elles seront remplacées par des pots de 5 décis de Bertholod à un prix très attractif pour les restaurateurs qui ont été avertis et sont partie prenante de cette nouveauté. Il annonce que cette année 2019 était une super année, avec l'obtentions de prix.
Deux à trois cents bouteilles seront mises de côté afin de créer de vieux millésimes, un marché en plein développement et ces bouteilles prendront de la valeur chaque année jusqu'à leur mise en vente.
La récolte 2019 de Bertholod est en bouteilles et, normalement, elle devrait être entièrement écoulée d'ici fin avril 2021. Actuellement il ne reste plus de Viognier, plus de Merlot, plus de Rosé, plus de Mousseux ni de Sauvignon blanc. Restent environ 200 bouteilles de Pinot gris, 500 bouteilles de Pinot noir et 500 bouteilles de Treize Vents et l'écoulement du Montagny devrait être terminé au mois de juillet. 3000 litres seront gardés en réserve afin d'éviter une rupture de stock en cas de maladie, d'événement climatique ou météorologique qui diminuerait une prochaine récolte. Le Municipal Jomini annonce que, en fonction de l'évolution de la pandémie Covid-19, la dégustation publique de fin février à la cave pourrait être annulée et remplacée par de nouvelles caves ouvertes dans le courant de l'année, à fin mai ou début juin, selon les possibilités et des manifestations qu'il y aura à Payerne. Des actions continueront à être entreprises, celles-ci étant bénéfiques à la vente de nos crus.

Le Conseiller Roland Bucher remercie le Municipal de ses explications. Il comprend bien la problématique du moût qui est vendu moins cher mais ce qui l'interpelle, c'est que chaque année on présente des comptes déficitaires. Cela fait vingt ans ou en tous cas quinze ans que la commune perd de l'argent sur les vignes, sachant qu'un privé qui a des vignes ne peut pas

se permettre de faire quinze ans du déficit. Il demande de trouver des solutions, soit de diminuer les charges, soit augmenter les produits, demandant aussi ce qui est envisagé.

Le Municipal André Jomini affirme que si cette année n'avait pas été plombée par la pandémie Covid-19 et la perte de manifestations ou autres, les comptes seraient pratiquement équilibrés. Mais on n'a pas pu vendre lors de manifestations, il a fallu faire des actions et baisser les prix pour vendre, comme les privés le font; mais on a encore la chance d'être une commune car dans la région de Lavaux, il y a des situations très tendues et pénibles, notamment pour les produits des surfaces cotées dont les prix ont dû être bradés afin de générer des liquidités permettant de payer le personnel pour les vendanges. Mais nous, heureusement, on est une commune et on a assumé, conscients qu'on a des bons produits, avec des restaurants et des commerces qui viennent ainsi qu'une nouvelle clientèle de la Suisse alémanique. Un article sur «Vinum» a vanté notre vignoble et la commune va continuer à travailler les marchés, sans arriver à l'équilibre du jour au lendemain.
Le Municipal ne voit pas comment on peut diminuer les charges, avec un seul vigneron tâcheron et un œnologue qui se charge aussi des livraisons, du démarchage, du travail de cave et autres ainsi que des auxiliaires si nécessaire. Le salaire du vigneron tâcheron découle d'un contrat de vignolage auquel on ne peut pas déroger. La seule chose qui reste, c'est de vendre plus de vin, au prix réel puisqu'actuellement, on doit faire des actions, justifiant cette perte d'argent.

Le Conseiller Roland Bucher, au compte 5080, demande pourquoi le montant des locations du Centre sportif des Rammes est en diminution.

Le Municipal Julien Mora explique que, à partir du deuxième semestre de 2021, les deux salles de gym des Rammes seront utilisées par les élèves de l'Etablissement primaire du nouveau collège actuellement en construction. Elles ne seront dès lors plus mises à disposition de l'Ecole professionnelle et de l'OPTI, d'où cette baisse des rentrées financières.

Au terme de cette lecture, la parole n'étant plus demandée tant sur le budget que sur la récapitulation et sur la planification des investissements, **le Président** ouvre la discussion générale.

La Conseillère Delphine Morisset rappelle que, lors de la précédente séance du Conseil, elle avait interpellé la Municipalité afin de savoir si elle comptait revoir son plan d'investissement et réduire ses charges afin de faire face au mieux aux conséquences du Covd-19.
Elle se déclare déçue de constater que la Municipalité présente un budget qu'elle qualifie de traditionnel et d'optimiste, notamment en ce qui concerne les rentrées fiscales. Elle se permet de citer le rapport de situation conjoncturel de l'économie vaudoise de décembre 2020, notamment sur l'évolution du PIB et ne comprend pas pourquoi la Municipalité n'agit pas afin de mettre sur pied un plan d'austérité et une priorisation des investissements. Elle ne se contente pas de savoir, de la part du Municipal des finances, que des réflexions sont en cours mais demande des actes avec une vraie stratégie financière pour les années futures. Elle tient à préciser qu'une augmentation d'impôts pour un relèvement du plafond d'endettement après les élections n'est pas ce qu'elle entend pour une vraie stratégie financière.
Le Conseiller Roland Bucher revient sur le rapport de la commission des finances concernant la situation de la ligne de bus urbain. Il se déclare vraiment fâché en apprenant que les

conventions, vendues à l'époque pour mettre en place la ligne de bus, nous déclarant qu'on était obligé de les faire parce que le projet du promoteur Implenia à La Coulaz et l'HIB allaient participer financièrement à cette ligne de bus, aboutissant à son acceptation, n'étaient pas signées. Il martèle que si la Municipalité avait dit qu'aucune convention n'était signée, il n'y aurait pas de ligne de bus. Le Conseiller Bucher aimerait savoir ce qui va se passer avec cette ligne de bus et ces conventions.

Le Municipal André Bersier affirme qu'il est difficile de discuter avec des promoteurs et qu'il semblait plus facile de signer une convention après acceptation du préavis par le Conseil communal. Il déclare que, maintenant, la Municipalité essaie de rattraper le coup avec comme perspective, la chance de développer ce quartier avec un EMS, engendrant pas mal de tractations avec Implenia mais aussi l'UBS pour avoir une sorte de levier financier à cet effet. Des démarches sont en cours pour cela, notamment avec le responsable régional dans la perspective d'obtenir le permis de construire. Un pas sera ainsi franchi pour pouvoir signer cette convention. Les responsables de l'HIB étaient entrés en matière l'an dernier pour un montant de Fr. 30'000.-, conscients que la commune compte sur eux et qu'il doivent signer une convention. Cette année, au vu du grand déficit de l'HIB, la Municipalité, qui comprend bien cette situation, est en recherche de la meilleure solution en vue de la signature de cette convention, dans l'attente d'un signe de l'amélioration de leurs comptes. Le Municipal Bersier pense que ces conventions pourront être signées dans le premier semestre de 2021.

Le Conseiller Christian Gauthier, président de la commission des finances, ajoute quelques éléments par rapport à la ligne de bus. Il relève que depuis le préavis 11/2018 la Cofin a toujours suivi ce dossier, posant plusieurs questions que ce soit dans le cadre du préavis ou des budgets ou dans les comptes. Lors de l'étude du préavis concernant cet objet, le Municipal de finances a parlé d'une participation attendue de la part de tiers et que des transactions étaient en cours pour en définir les montants. Lors de l'étude du budget 2019, le 28 novembre 2018, la Cofin a demandé où en sont les démarches au stade actuel. La réponse fut que la convention avec l'HIB était terminée et que les tractations avec Implenia étaient toujours en cours. Le 23 juin 2020, la Cofin constate que dans les comptes 2019 ne figure pas le montant de Fr. 80'000.- issu de la signature des conventions signées avec les différents partenaires, HIB et Rives de la Broye. La Cofin se réserve alors de vérifier ces conventions lors de l'étude du budget 2021, et demande alors copie de ces conventions et, à sa grande surprise, apprend qu'aucune convention n'a été signée. Dès lors, la Cofin a quelques problèmes à interpréter les réponses de la Municipalité et regrette son manque de transparence total et déplore que le Municipal des finances n'ait pas informé la Cofin, au mois de juin 2020, que ces conventions n'étaient pas signées, sachant que quatre mois plus tard copie de ces conventions lui sera demandée.

Le Syndic Eric Küng, interpellé, informe que la convention a été faite et transmise de bonne foi au Greffe municipal dans le premier semestre 2019 mais que le Greffe de l'époque n'a pas suivi. Il précise que ce n'est pas lui qui devait apposer la signature de cette convention mais ses prédécesseurs.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan est interpellé par l'explosion des coûts de l'ARAJ mentionnée dans le rapport de la commission des finances et souhaite savoir si les conséquences financières de la sortie des communes de l'ASIA ont pu être chiffrées.

Le Municipal Edouard Noverraz donne l'explication des conséquences financières de la sortie de l'ASIA par rapport au budget 2020 et ajoute qu'il faut aussi ajouter le manque à gagner consécutif à la fin des aides financières de la FAJE (canton) et de l'OFAS qui représentent un montant de Fr. 170'000.-, soit une belle part du budget. Le Municipal décortique les charges imputées à l'organisation, justifiant les chiffres inscrits au budget. Il se déclare conscient que ces augmentations des participations communales par habitant ne peuvent plus durer et nécessitent une stabilisation. Une nouvelle stratégie sera présentée lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseiller Christian Gauthier appelle à être réaliste face à ce dossier de l'ARAJ dont la situation découle de sa mauvaise gestion. Il relève que pour toutes les communes la courbe est la même à moins que leur population ait diminué ou moins augmenté que celle de Payerne et peut comprendre que des communes quittent le réseau. La question récurrente pour l'ARAJ, dit-il, est de savoir quelle est la valeur-cible du taux d'occupation d'une structure.

Le Municipal Edouard Noverraz informe qu'il n'a pas de réponse précise à cette question mais informe qu'un tableau détaillé a été établi et qu'il peut être retrouvé facilement.

Le Conseiller Christian Gauthier relève que Payerne a toujours été solidaire comme commune centre face à l'augmentation des coûts sans avoir eu une forte augmentation des heures de placement, finançant ainsi les garderies d'Avenches, de Lucens et de Moudon. Il estime que le Comité de direction a sous-estimé la situation engendrée par le départ des communes quittant le réseau et par l'augmentation de l'offre par Payerne et Corcelles. Le Conseiller Gauthier regrette n'avoir jamais vu un histogramme du nombre de placements par rapport aux revenus des parents, indicateur extrêmement important pour le pilotage du comité.

Le Syndic Eric Küng n'est pas en mesure de répondre à ces réflexions, n'étant plus président de l'ARAJ mais suggère de contacter l'ARAJ pour produire l'histogramme souhaité.

Le Conseiller Christian Gauthier demande si cet histogramme n'était pas l'indicateur attribué au comité de l'ARAJ pour prendre des décisions.

Le Syndic Eric Küng se déclare pris de court par cette question, n'ayant pas les éléments en tête pour répondre.

Le Conseiller Christian Gauthier se réfère au graphique de la page 5 du rapport de la commission des finances qui est inquiétant et ressemble aux graphiques paraissant dans les journaux ces temps. La Cofin espère alors instamment voir apparaître une phase de plateau et que le Codir de l'ARAJ trouve au plus vite un vaccin pour enrayer cette progression.

Le Municipal Edouard Noverraz se déclare très content de l'intervention du Conseiller Gauthier qui va dans le sens de sa précédente intervention.

Le Syndic Eric Küng réfute les propos de la Cofin dans son rapport affirmant que la participation des parents à hauteur de 50% est une obligation, précisant que c'est un but à atteindre et non une obligation du canton. Au début, atteindre ces 50% était un souhait des communes, et que de tout temps, le Codir a essayé d'arriver à ces 50% mais constate que les

parents de la région et du réseau ARAJ paient déjà beaucoup. Il relève au passage que les parents des communes qui ont coûté à l'ARAJ ont subi une très forte augmentation de leur cotisation par rapport à leurs revenus. Il relève que le réseau ARAJ est bien placé au niveau du prix par habitant mais on demande beaucoup aux parents qui placent mais qu'il reste une solution bon marché. Cela apparaît dans le rapport que l'ARAJ reçoit de la FAJE.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis 29/2020 est accepté à une large majorité. Il y a quatre abstentions.

Par conséquent :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 29/2020 de la Municipalité du 4 novembre 2020,
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

Article 1: d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2021 dont le résumé est le suivant:

Total des charges	Fr. 46'863'671.-
Total des revenus	Fr. 46'373'495.-
Excédent de charges	Fr. 490'176.-
Après:	
Amortissements	Fr. 3'482'100.-
Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	Fr. 1'027'940.-
Prélèvements sur les fonds de réserve de renouvellement	Fr. 607'727.-

Le Président remercie la commission financière et son président pour leur travail.

<u>Point 3</u>: Divers

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Nicolas Schmid annonce le dépôt d'une motion signée par lui-même et consorts et en donne lecture *(Annexe 3)*, demandant la prise en considération de cette motion.

Le Président remercie le Conseiller Schmid et déclare cette motion recevable. Il propose de la traiter immédiatement et donne la parole à qui veut la prendre.
Le Conseiller Roland Bucher déclare à avoir de la peine à suivre la manière dont on va soutenir les restaurants qui, aujourd'hui, ont des problèmes parce qu'ils doivent fermer et ne peuvent pas travailler. La proposition de donner des bons qui ne pourront pas être utilisés si la situation perdure n'est pas judicieuse. Il est favorable à une réflexion sur cette thématique-là pour

soutenir les restaurants mais aussi les commerces qui n'arrivent plus à tourner. Il estime qu'avec la solution des bons, on n'atteint pas vraiment le but car ces bénéficiaires potentiels ont besoin d'argent maintenant et non pas quand ils pourront à nouveau travailler. Il préconise qu'il serait plus judicieux de définir un montant d'aide pour soutenir restaurants et commerces de Payerne maintenant. Montant de soutien que la Municipalité devrait répartir entre les commerces et restaurants nécessitant cette aide rapidement mais pas dans une année.

Le Municipal Julien Mora ne va pas, au nom de la Municipalité, entrer dans le débat du Conseil communal mais dans l'optique où la Municipalité devrait mettre en place ce qui est demandé par la motion du Conseiller Schmid et consorts, demande si elle concerne une aide aux treize restaurants ayant une licence sur Payerne ou sur tous les établissements publics.

Le Conseiller Nicolas Schmid répond que la motion concerne tous les établissements publics.

Le Municipal Edouard Noverraz comprend et partage les inquiétudes des motionnaires mais relève le peu de tempe laissé à la Municipalité, cas échéant. Il invite à être cohérent dans la perspective du règlement concernant le Fonds Covid-19 demandé.

Le Conseiller Sébastien Pedroli relève que cette motion n'est peut-être pas parfaite mais que, oui, on peut faire mieux et l'améliorer et relève le risque que dans six mois on soit toujours en train de se demander comment on va distribuer l'argent, comme cela se passe avec le Fonds Covid-19 dont les séances se multiplient pour la mise sur pieds de son règlement, sans savoir le temps que cela va prendre. Et pendant ce temps, il y a des restaurateurs en ville de Payerne qui souffrent et ont beaucoup de peine et préconise qu'il ne faut pas attendre six mois pour agir et qu'il aurait même été judicieux de faire quelque chose plus tôt et réagir maintenant, ce qui permettrait de débloquer de l'argent rapidement.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan affirme que malgré l'urgence évoquée, s'il a bien compris les motionnaires, le calendrier proposé ne permettrait pas une distribution des bons avant le 1er mars pour une utilisation à bien plaire on ne sait pas quand. Il relève que si on laisse le temps à la commission et à la Municipalité d'établir un règlement Covd-19, il sera possible de distribuer de l'argent encore plus vite que par l'intermédiaire de cette motion, selon le calendrier préconisé par le Municipal Noverraz.

Le Conseiller Michael Marguet rejoint la réflexion du Conseiller Guisolan de laisser le temps et invite à rester cohérent, avec la mise en place du Fonds Covid-19 avec un règlement nécessaire à établir une base et une ligne claire pour son utilisation. Il exprime son souci sur la manière de cibler cette motion, reconnaissant que les restaurateurs souffrent mais que ceux, nombreux, qui proposent du take-away (plats à l'emporter) sont avantagés. Il précise qu'il n'y a pas que les cafetiers-restaurateurs mais aussi les commerçants liés à la restauration qui sont à la peine. En conclusion, il déclare que personnellement il invite à la refuser.

Le Conseiller Nicolas Schmid tient à répondre à trois éléments. Tout d'abord il veut rassurer le Municipal Noverraz que ce n'est pas parce qu'on prélève 100'000 francs sur le Fonds Covid-19 que l'on empêche l'établissement de son règlement. Au niveau timing, si le préavis permettant l'utilisation du Fonds Covid-19 est prêt en janvier ou février, suivi du travail de

commission, ceci repoussera à avril, mai ou juin la décision de distribution du reste de ce fonds. La distribution de bons, prévue en mars, permettra d'aller plus vite que d'attendre le règlement et le préavis municipal. Suite à divers contacts avec des intéressés, le Conseiller Schmid informe que les restaurateurs propriétaires de leur établissement en SA ou en Sàrl ne touchent rien et que, même s'ils font du take-away ou n'importe quoi, ils ne peuvent pas prétendre aux RHT sur leur salaire mais ne touchent des indemnités RHT uniquement pour leur personnel. Si ils doivent engager un cuisinier pour faire à manger, ce n'est pas avec quatre ou cinq plats take-away par jour qu'ils peuvent couvrir leurs charges. Il estime que le montant d'un bon de 100 francs n'est pas anodin mais permettra à encourager à aller manger au restaurant plutôt que de se contenter d'un kebab ou autre, favorisant la consommation d'un repas dont l'addition se montera peut-être à cent-vingt, cent-trente ou cent-cinquante francs, ce qui est bénéfique au restaurateur. Il argumente que c'est une action directe qui mérite d'être soutenue.

Le Président prie le Conseiller Schmid de lui remettre la version écrite de cette motion et en donne lecture. Il met ensuite au vote la prise en considération immédiate de cette motion pour renvoi à la Municipalité.

La prise en considération immédiate de la motion Nicolas Schmid et consorts est refusée à la majorité.

Le Conseiller Roland Bucher veut terminer par une note positive, en son nom et celui de **la Conseillère Colette Conchin**, pour remercier chaleureusement le personnel communal pour le travail accompli durant cette année difficile et plus particulièrement pour les magnifiques décorations et illuminations de Noël qui contribuent à améliorer la ville ainsi que pour les diverses réfections de zones de détente et de jeux telles que l'espace vert entre la rue du Temple et la rue de Savoie ainsi que le Parc Montriant. Il demande de transmettre ces remerciements au personnel communal.

Le Syndic Eric Küng remercie l'ensemble du Conseil pour l'acceptation du budget 2021 permettant à la Municipalité de continuer à travailler du mieux qu'elle peut pour les mois à venir.
Il informe que, traditionnellement, la dernière séance du Conseil communal de l'année se termine par une collation avec une verrée. Cette année, pandémie oblige, chaque Conseillère et chaque Conseiller pourra quitter la séance en emportant le petit sac renfermant une bouteille de commune, offerte en remplacement de la collation. Un geste de reconnaissance qu'il qualifie de moins convivial mais qui conclut néanmoins agréablement cette année si particulière.

Au nom de toute la Municipalité, il tient à remercier le Conseil pour les débats conduits tout au long de cette année et souhaite à chacune et à chacun de bonnes Fêtes, un Joyeux Noël et invite surtout à se protéger.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence à cette séance et pour l'excellente tenue des débats. Il rappelle que la prochaine séance se tiendra le jeudi 21 janvier 2021.

Le Président conclut en adressant ce petit message à l'assemblée:

«C'est donc à notre dernière séance de 2020 que nous venons d'assister. Je n'avais pas vraiment imaginé mes six premiers mois au perchoir de cette manière. Plusieurs anciens présidentes et présidents m'avaient laissé envisager des moments mémorables ou des rencontres inoubliables. Tout a été annulé. La chaleur de la salle du Tribunal a été remplacée par la froideur de la Halle des fêtes. Vos sourires ont été remplacés par des masques et j'ai bien de la peine à reconnaître les paires d'yeux qui me font face.
Mais voilà, la vie continue et je vous remercie infiniment de votre engagement dans ces circonstances pénibles. Vous avez fait en sorte que notre commune continue de fonctionner et vous avez accompli votre devoir avec la plus grande diligence. Bravo et merci!
Je nous souhaite à tous de garder la santé et j'espère vraiment que le si attendu vaccin puisse rapidement permettre un retour à une vie plus normale. Et voyons une chance dans ces moments difficiles: profitez de votre famille proche, faites preuve de solidarité et prenez soin de vous. Je vous souhaite à toutes et à tous, malgré les circonstances, un Joyeux Noël et un excellent début d'année».

Le Président remercie la Municipalité qui, avec élégance, offre à chacune et à chacun une bouteille de notre excellent vin payernois, ceci comme clin d'œil à l'apéritif qui se tient habituellement en fin de dernière séance de l'année, annulée cette année pour cause de pandémie et souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée.

Cette séance est levée à 22 h 35.

Le Président:

Cédric Moullet

CONSEIL COMMUNAL * 1530 PAYERNE *

Le Secrétaire:

René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Annexe (1)

Rythoud Emmanuel et Mercedes
Chemin de la Coulaz 9
1530 PAYERNE

COPIE

MUNICIPALITE DE PAYERNE
HOTEL DE VILLE
15630 PAYERNE

Payerne le 01.12.2020

Messieurs les Municipaux,

Nous vous adressons ce courrier pour vous faire part de notre indignation, suite aux révélations de ce jour sur les ondes de la Radio Suisse Romande.

En effet depuis de nombreuses années nous consommons l'eau du robinet, comme la plupart des gens de Payerne, en faisant **confiance à nos autorités**. Nous avons bien reçu au mois de juin, sauf erreur, une information sur un polluant se trouvant dans l'eau. Nous avons fait confiance aux autorités qui n'ont pas fait de recommandations particulières et nous pensions que vous étiez en voie de résoudre le problème. Les révélations d'aujourd'hui, avec des dépassements de 10 x les normes légales pour un des polluant et 17 autres polluants présents dans l'eau du robinet, et une attente d'au moins 18 mois pour entrevoir des solutions nous mettent très en colère !

Nous pensions naïvement que votre rôle et votre devoir étaient de protéger la santé de vos concitoyens. Or nous nous sentons aujourd'hui trahis et nous avons l'impression que notre santé vous importe bien peu !!
Depuis quand les chiffres publiés aujourd'hui, ou l'ampleur des problèmes, sont-ils connus de la Municipalité ? Depuis quand sommes-nous victimes d'une eau pareillement polluée ? Comment se fait-il que vous n'ayez pas appliqué le **principe de précaution** et de protection en demandant aux gens de consommer de l'eau minérale en bouteille, ou du moins de leur laisser le choix des risques en leur **exposant clairement le problème** ? Nous aimerions que vous sachiez que la réponse que nous avons entendue aujourd'hui sur les ondes, à savoir que l'eau est consommable bien que polluée, est une réponse inacceptable à nos yeux. Vous avez un devoir d'information et de protection du citoyen qui selon nous n'a pas été respecté. **En connaissance de cause** le citoyen pourra lui-même décider s'il prend le risque ou non de consommer de l'eau polluée !! Pour cela il doit être **informé** de la situation, de façon claire, et il nous semble que dans votre intervention de juin, vous avez voulu minimiser le problème. Vous prétendez que l'eau est consommable ! En effet il n'y a pas de réglementation claire à ce sujet mais en réalité personne ne sait si elle est dangereuse ou non pour la santé, par conséquent le principe de précaution devrait s'appliquer.

En tant que professionnels de la santé pour les enfants et adolescents, nous sommes scandalisés par le fait que les biberons des bébés ainsi que les boissons de tous les enfants de Payerne aient été préparés avec de l'eau polluée depuis longtemps probablement et qu'on nous dise : « oui, elle est polluée mais elle est consommable ! » Prendrez-vous vos responsabilités s'il s'avérait, dans quelque temps, que la consommation de cette eau a entraîné des problèmes de santé dans la population, des cancers, surtout chez les plus jeunes, particulièrement sensibles aux polluants et perturbateurs endocriniens ?

Nous comprenons qu'il puisse y avoir des problèmes, à savoir de l'eau polluée, et que vous soyez en train d'essayer de les résoudre (ce que nous avions compris en juin), mais nous n'arrivons pas à comprendre que vous n'appliquiez pas le principe de précaution en connaissant les valeurs 10x supérieures à la limite prévue par la loi pour l'eau la plus contaminée en divers polluants de toute la Suisse Romande. Nous ne comprenons pas pourquoi, dès le mois de juin vous n'avez pas exposé les problèmes clairement et honnêtement aux citoyens. Nous ne comprenons pas non plus pourquoi vous n'avez pas décidé d'investir les montants nécessaires pour remédier à cette problématique. Les communes ayant fait les transformations nécessaires ont toutes investi plus de 2 millions de francs ! A Payerne vous pensez y arriver avec 400'000 francs en moins de 18 mois ? N'est-ce pas un peu prétentieux ?

En espérant qu'à l'avenir vous prendrez vos responsabilités, vous respecterez le citoyen et vous aurez l'honnêteté de nous exposer des faits chiffrés qui nous permettront de prendre en charge nous-même la décision de consommer l'eau de Payerne, nous vous adressons, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Pythoud Emmanuel

Pythoud Mercedes

Copie : conseil Communal d Payerne

Annexe (2)

Parti des socialistes et indépendants Payernois

Parti socialiste et indépendant
de Payerne
Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Cédric MOULET
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerme

Payerne, le 16 décembre 2020

Remplacement de Régine BUCHER

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Groupe PSIP a l'honneur de proposer, en remplacement de Madame Régine BUCHER démissionnaire, Madame Léa BUCHER comme membre de la Commission de naturalisation et Madame Catarina PIRES comme membre de l'ARAJ.

En vous remerciant de donner à la présente la suite qu'elle comporte, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe

Annexe 3

Motion : sauvons nos cafés/restaurants !

Nicolas Schmid et consorts

Depuis mars 2020, la situation des cafés/restaurants est difficile pour ne pas dire catastrophique.

Après près de deux mois de fermeture en mars-avril 2020, les réouvertures des cafés/restaurants n'ont pu l'être qu'avec le respect d'importantes mesures de précaution. Les cafés/restaurants ont donc vu leur nombre de tables drastiquement diminuer et leur chiffre d'affaire également.

Malheureusement pour eux, une nouvelle fermeture a été ordonnée en novembre de cette année, fermeture qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour leur avenir. De plus, les nouvelles mesures du Conseil Fédéral leur font planer une épée de Damoclès permanente sur la tête. En effet, si le taux de reproduction du virus dépasse 1 plus de sept jours dans notre canton, ils se verront contraints de fermer leurs établissements à 19h tous les soirs. Ce qui revient à dire de ne pas faire de service du soir.

Malheureusement, force est de constater que les cafés/restaurants souffrent énormément, que leur avenir n'est plus assuré et que ce secteur est l'un des plus touché par la crise à Payerne. D'ailleurs notre ville comprend un grand nombre de cafés/restaurants utiles au maintien du tissu social et économique ainsi qu'à la conservation de nos traditions.

Aujourd'hui, le Fonds COVID de CHF 500'000.— ne peut pas ou très difficilement être utilisé. Son application est a priori bloquée jusqu'à la rédaction d'un règlement qui nous l'espérons sera très prochainement validé. Nous ne pouvons bien sûr pas attendre qu'un règlement soit adoptés, qu'un préavis soit établi tout cela en laissant nos cafés/restaurants partir en faillite les bras croisés. Il faut donc agir maintenant !

Pour agir rapidement, nous proposons de prélever la somme de CHF 100'000.— sur le fonds COVID et de la redistribuer, après tirage au sort, sous la forme de 1000 bons de CHF 100.— aux résidents de la Commune de Payerne. Afin de participer au tirage au sort, les habitants de Payerne devront s'inscrire en ligne sur le site de la Commune à l'aide d'une page créer pour

l'occasion. Afin d'assurer une répartition cohérente, nous proposons qu'il ne soit pas possible qu'un ménage gagne plus d'un bon chacun. S'il devait arriver que moins de 1'000 personnes s'inscrivent en vue de participer au tirage au sort, la répartition des bons serait complétée en choisissant au hasard le nombre de personnes nécessaires afin d'atteindre les 1'000 bénéficiaires. En termes de délais, nous demandons à la municipalité de nommer une commission avant la fin de l'année, qu'elle siège en début 2021 et que le préavis soit validé lors de la séance du Conseil communal du 21 janvier 2021. Enfin, en espérant que ce dernier soit accepté, nous proposons que l'information soit envoyée avant fin janvier à la population, que le délai d'inscription en ligne soit fixé au 15 février et que les bons soient envoyés d'ici au 1 mars pour une durée de validité à confirmer selon les normes COVID en vigueurs d'ici là. De plus, le délai pourra être adapté en cas de nouvelles ordonnances concernant les cafés/restaurants.

Il faut agir maintenant !

Par conséquent nous déposons la motion suivante :

1. Il est prélevé la somme de CHF 100'000.— sur le Fonds COVID en faveur des cafés/restaurants payernois.
2. Le montant précité est distribué aux résident de Payerne sous la forme de bons de CHF 100.-- à faire valoir auprès des cafés/restaurants.
3. Les bons sont distribués par l'intermédiaire d'un tirage au sort effectué par la Commune, sur la base d'inscription sur le site www.payerne.ch.
4. Le projet devra être validé d'ici au Conseil communal du 21 janvier 2021

Nicolas Schmid et consorts

Payerne, le 17 décembre 2020.